

Communiqué de presse

Le 15 novembre 2021, à Paris

Le FIPHFP et l'ANFH luttent contre les stéréotypes sur les personnes en situation de handicap

Dans le cadre de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées qui se tient du 15 au 21 novembre 2021, l'ANFH et le FIPHFP s'engagent pour favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap dans la Fonction publique hospitalière et luttent contre les stéréotypes dont ils font l'objet.

Des supports ludiques pour se défaire des préjugés

Dans le cadre d'une convention commune avec le FIPHFP, 11 établissements Publics de Santé de Charente se sont engagés pour la période 2020-2022 à réaliser **une importante action de communication afin de lutter contre les stéréotypes autour des personnes en situation de handicap.**

Cette année, une compagnie de théâtre interviendra dans tous les hôpitaux et EHPAD de la région Nouvelle Aquitaine pour proposer une sensibilisation sur le thème du handicap. A travers des scènes du quotidien, leur objectif est clair : montrer que chacun a son rôle à jouer, qu'il faut sensibiliser sur le parcours des personnes en situation de handicap et comprendre les difficultés rencontrées par les managers.

Au-delà de cette intervention régionale, l'ANFH diffuse également 4 films d'animations réalisés par les établissements Publics de Santé de Charente avec le soutien du FIPHFP déconstruisant les idées reçues :

- [Gare aux clichés](#) : Gare aux clichés... Les stéréotypes sur les personnes handicapées...
- [Cliché n°1](#) : Un travailleur handicapé ? L'aménagement de son poste va nous coûter cher...
- [Cliché n°2](#) : La reconnaissance d'un travailleur handicapé ? C'est juste pour les infirmes ça, non ?
- [Cliché n°3](#) : Il ne va pas y arriver... Un agent handicapé ne peut pas être aussi compétent que nous !

Un partenariat stratégique pour aider à l'insertion des personnes en situation de handicap

Le FIPH-FP et l'ANFH ont conclu depuis 2010 une convention de partenariat visant à favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des agents de la fonction publique

hospitalière en situation de handicap. La nouvelle convention, en cours de finalisation, projette un plan d'action en 9 axes par la formation, le soutien à l'apprentissage, un volet sur le handicap psychique, un soutien à des projets régionaux et un axe autour de la communication et l'information ainsi que la mobilisation des personnes « ressources », à travers l'animation de réseau et la coordination de leurs moyens respectifs.

Plus d'infos :

L'ANFH en bref -

OPCA de la fonction publique hospitalière, l'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier (ANFH) est agréée par le Ministère de la Santé pour collecter et gérer les fonds consacrés au financement du plan de formation (2,1% de la masse salariale), du Congé de formation professionnelle (CFP), congés pour VAE et pour Bilan de compétences (0,2% de la masse salariale), des études promotionnelles (0,6%), de la formation professionnelle des travailleurs handicapés pris en charge par les ESAT (4,8%) des agents de la Fonction publique hospitalière et du Développement professionnel continu (DPC) médical (0,5% et 0,75% de la masse salariale médicale) des personnels médicaux de ses établissements. En complément de la gestion des 888,1 millions d'euros collectés, l'ANFH offre à ses adhérents et leurs agents un ensemble de services visant à les accompagner dans la gestion de la formation, des compétences et des métiers : veille, information, offre de formation, outils méthodologiques, supports de communication... Reposant sur trois valeurs structurantes - paritarisme, solidarité et proximité - environ 500 administrateurs et 26 délégations territoriales regroupées en 16 délégations régionales œuvrent depuis 1974 pour l'égalité d'accès à la formation continue et le développement des compétences des agents employés par les établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics, soit plus d'un million de personnes.